



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 18 – Vanuatu**  
**Intervention de la Belgique**  
Date: 30 janvier 2014

**Monsieur le Président,**

Notre délégation salue les efforts déployés par le Vanuatu suite au premier examen, notamment la ratification de la Convention contre la Torture, l'invitation ouverte aux procédures spéciales, la création d'un Comité national des droits de l'Homme ainsi que l'adoption du « Family Protection Act » et les mesures prises par le gouvernement de la République du Vanuatu depuis 2009 pour la mise en œuvre de cet instrument juridique.

Si de nombreux efforts ont déjà été réalisés, la Belgique estime cependant qu'en matière des **droits de la femme**, il reste encore des défis auxquels il convient de répondre, notamment en ce qui concerne la violence à l'encontre des femmes. A ce titre, la Belgique recommande au Gouvernement du Vanuatu de:

**R1** prendre toutes les mesures nécessaires à l'implémentation effective et à la diffusion du « Family Protection Act » dans l'ensemble du pays, en ce compris les zones plus retirées. Elle recommande à ce titre particulièrement de donner des moyens financiers suffisants au département en charge de la mise en œuvre de cette législation.

**R2** veiller à ce que les auteurs de violence à l'encontre des femmes soient dûment poursuivis et condamnés.

**R3** faire en sorte de diffuser l'information quant aux mesures de protection disponibles et le cadre juridique en place pour protéger les femmes, également auprès de la population rurale du pays.

**R4** adopter une politique de prévention et de sensibilisation propre, en complément du travail réalisé par les ONG et le Vanuatu Women's Centre.

La Belgique note avec satisfaction qu'en matière des **droits de l'enfant**, les dispositions du CRC sont en phase d'être traduites dans la législation nationale. Certaines questions restent cependant ouvertes. Dans ce cadre, la Belgique recommande au Gouvernement du Vanuatu de:

**R5** développer des institutions de soutien et de protection à l'enfance.

**R6** développer des mesures législatives et des peines adaptées à des délinquants mineurs.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**